Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 030-213002975-20241213-D202453-DE

2024-53

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mille vingt-quatre
Le treize décembre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2024

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Romane MINIOU, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATION : Néant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Christine NIEL a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE – FAISABILITÉ BDO (BÂTIMENT DURABLE EN OCCITANIE) - CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITÉS POLYVALENTE

Madame le Maire présente au Conseil municipal un devis de la SARL JM – AMO pour une mission portant sur l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage Bâtiment Durable en Occitanie dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle d'activités polyvalente qui s'élève à 1 950.00 € H.T. soit 2 340,00 € T.T.C.

La démarche Bâtiment Durable en Occitanie (BDO) est un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux, pour construire ou rénover un bâtiment en zone urbaine, péri-urbaine ou rurale, dans un contexte adapté à toutes les spécificités de notre région (méditerranée, plaines, collines, montagnes).

.../...

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 030-213002975-20241213-D202453-DE

Choisir cette démarche c'est :
- avoir accès à un outil d'aide à la décision sur la qualité environnementale du bâtiment ;
- bénéficier d'un accompagnement humain et technique ;
- adapter le projet aux spécificités de notre région ;
- améliorer le projet en le faisant évaluer par une commission interprofessionnelle ;
- monter en compétence grâce aux retours d'expérience de la commission d'évaluation ;
- anticiper le coût global du projet ;
- dynamiser le territoire et les filières locales ;
- valoriser l'engagement de la commune en faveur du développement durable ;
- bénéficier de dispositifs d'aides financières.

La réalisation de la faisabilité BDO proposée permettra au Maître d'Ouvrage et à l'équipe de Maîtrise D'œuvre de vérifier le niveau d'ambition auquel il peut prétendre et de préciser les améliorations pouvant être envisagées pour atteindre l'objectif recherché par le Maître d'Ouvrage en fonction de thématiques suivant une grille en vigueur (territoire, site et biodiversité, matériaux, énergie, confort et santé, social et économique) de l'esquisse, des plans, des études réalisées.

Une grille d'analyse sera transmise en fin de mission. Une évaluation financière des éventuelles améliorations sera à réaliser par la Maîtrise d'œuvre et elle permettra au Maître d'Ouvrage d'avoir une vision globale des coûts (hors mission JM-AMO).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ ACCEPTE la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage Bâtiment Durable en Occitanie confiée à la SARL JM - AMO pour un montant de 1 950.00 € H.T. soit 2 340.00 € T.T.C. ;

➢ AUTORISE Madame le Maire ou son conseiller municipal, délégué aux finances, à signer le devis considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance

Christine NIEL

Le Maire

Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 18/12/2024
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en mairie, le 18 DEC. 2024
⇨ Affiché le 18 DEC. 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 030-213002975-20241213-D202453-DE

mArMOt
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

☎ 06 71 92 74 14
✉ jm@marmot-amo.fr

DEVIS 900.30.24.123

Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
A l'attention de Mme LE MAIRE
Place de la Mairie
30 750 Saint-Sauveur-Camprieu

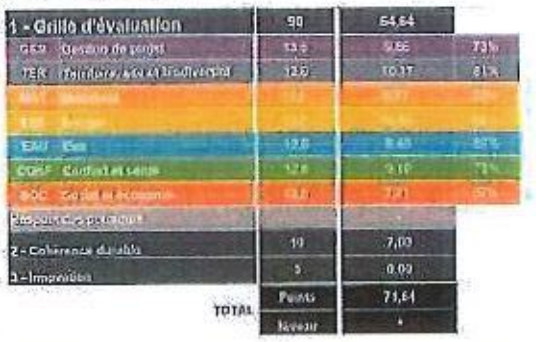
Fait à Lunel-Viel le 15/11/2024

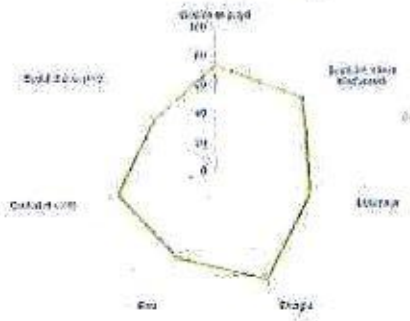
Référence Devis client : 900.30.24.123

Nature et adresse d'Intervention :

Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage Bâtiment Durable en Occitanie dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente située sur la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (30).

Désignation de la prestation	Montant en € HT
Mission d'assistance à Maître d'Ouvrage – Faisabilité BDO La présente mission consiste en la réalisation d'une faisabilité BDO du projet de rénovation de la salle polyvalente, afin de vérifier le niveau d'ambition auquel il pourrait prétendre : Une évaluation de chaque thématique sera réalisée suivant la dernière grille en vigueur, de l'esquisse, des plans et des éventuelles autres études réalisées dans le cadre de cette opération. Pour ce faire une réunion de travail avec le Maître d'Ouvrage et l'équipe de Maîtrise d'Œuvre pourra être nécessaire. En fonction du niveau atteint, il sera précisé les améliorations pouvant être envisagées pour atteindre le niveau d'ambition Argent recherché par le Maître d'Ouvrage. . La grille d'analyse sera transmise en fin de mission. *Nota : A l'issue de cette faisabilité, une évaluation financière des éventuelles améliorations proposées sera à réaliser par l'équipe de Maîtrise d'œuvre. Cette évaluation permettra au Maîtrise d'Ouvrage, d'avoir une vision globale des coûts (évaluation financière hors mission de JM-AMO).*	*1950.00*
TOTAL HT (TVA à 20 %)	1950,00 €
Total en € TTC des honoraires	**2340,00 €**





Durée de la validité du devis : 2 mois

SARL JM - AMO - SIRET : 900 766 718 00028 – RCS Montpellier 900 766 718 - TVA Intracommunautaire : FR58900766718
Siège social : 8 Place du 14 Juillet - 34 400 Lunel-Viel

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 030-213002975-20241213-D202453-DE

CONDITIONS GENERALES

Les conclusions du rapport sont valables exclusivement pour l'objet de l'étude et l'ouvrage précisé ci-dessus.
Elles ne peuvent pas être généralisées ou extrapolées pour d'autres opérations.

MODALITES DE PAIEMENT

L'échéancier de paiement est le suivant :
- 100% après diffusion du document.

Les paiements sont faits à 30 jours date de facture :

- par virement au profit du compte domicilié au Crédit Agricole du Languedoc sous le :

RIB n° 13506 10000 85169921569 Clé 84

IBAN n° FR76 1350 6100 0085 1699 2156 984

BIC : AGRIFRPP835

- ou par chèque à l'ordre de SARL **JM - AMO.**

Si cette proposition vous agrée, je vous remercie de bien vouloir me retourner cette proposition paraphée et signée.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame LE MAIRE, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme MARMOT
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Fait à : .....

Le : .....

NOM : .....

Signature et tampon du client

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : " Bon pour accord"

SARL JM - AMO - SIRET : 900 766 718 00028 – RCS Montpellier 900 766 718 - TVA intracommunautaire : FR58900766718
Siège social : 8 Place du 14 Juillet – 34 400 Lunel-Viel